



# Lettres, Langues et Sciences Humaines - ED 50

## Rapport Hcéres

► **To cite this version:**

Rapport d'évaluation d'une école doctorale. Lettres, Langues et Sciences Humaines - ED 50. 2015, Université Grenoble Alpes - UGA. hceres-02042177

**HAL Id: hceres-02042177**

**<https://hal-hceres.archives-ouvertes.fr/hceres-02042177>**

Submitted on 20 Feb 2019

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

# HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche  
et de l'enseignement supérieur

Formations et diplômes

## Rapport d'évaluation

### École doctorale n° 50 Langues, Littératures et Sciences Humaines

- Université Grenoble Alpes - UGA

Campagne d'évaluation 2014-2015 (Vague A)

# HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche  
et de l'enseignement supérieur

Formations et diplômes

*Pour le HCERES,<sup>1</sup>*

Didier Houssin, président

*Au nom du comité d'experts,<sup>2</sup>*

M. Gilles Brougère, président du comité

---

En vertu du décret n°2014-1365 du 14 novembre 2014,

<sup>1</sup> Le président du HCERES "contresigne les rapports d'évaluation établis par les comités d'experts et signés par leur président." (Article 8, alinéa 5)

<sup>2</sup> Les rapports d'évaluation "sont signés par le président du comité". (Article 11, alinéa 2)

## Membres du comité d'experts

Président :

M. Gilles BROUGÈRE, Université Paris 13 – Sorbonne Paris Cité

Experts :

M. Julien AUDEMARD, Université de Montpellier

Mme Sylvie HENNION, Université de Rennes 1

M. Pascal HINTERMEYER, Université de Strasbourg

Mme Raphaëlle MOINE, Université Sorbonne Nouvelle – Paris 3

Délégué scientifique du HCERES :

M. Hubert PERES

Évaluation réalisée en 2014-2015

## Présentation de l'école doctorale

L'ED *Langue, Littérature et Sciences Humaines* (ED LLSH, n°50), est sous la tutelle de la Communauté d'universités et d'établissements (ComUE) Université Grenoble Alpes (UGA), au sein duquel le collège doctoral pilote la politique doctorale et développe une offre de formations doctorales transversales. Elle est par ailleurs la seule ED de l'université Stendhal-Grenoble 3, qui doit se fondre très bientôt avec les deux autres universités grenobloises dans une université de Grenoble unifiée.

Elle regroupe en son sein différentes disciplines du secteur Sciences Humaines et Sociales (SHS) : langue et littérature françaises, langues et littératures étrangères, arts, sciences du langage et sciences de l'information et de la communication. Elle s'appuie sur 11 laboratoires dont deux Unités mixtes de recherche (UMR). Une des équipes est attachée à l'Université de Savoie Mont Blanc.

Elle compte approximativement 300 doctorants pour une centaine de chercheurs et enseignants-chercheurs titulaires de l'habilitation à diriger des recherches (HDR) et fait état sur les quatre dernières années d'une quarantaine de thèses soutenues annuellement. En s'appuyant sur les atouts du site de Grenoble, cette ED propose une offre de formation diversifiée (disciplinaire, transversale, à l'insertion professionnelle).

## Synthèse de l'évaluation

### Appréciation par critère :

- Fonctionnement et adossement scientifique

L'ED LLSH est soutenue par l'Université Stendhal, dont elle constitue l'unique école doctorale. Elle s'insère dans le collège doctoral de la ComUE Grenoble Alpes, dont elle bénéficie des moyens, et collabore avec l'ED *Sciences de l'Homme, du Politique et du Territoire* (ED n°454), autre école doctorale du site en SHS (rattachée à l'Université Pierre Mendès-France). La fusion des trois universités grenobloises n'est pas prise en compte dans le projet, mais il est vrai qu'il s'agit d'une perspective dont les contours semblent encore imprécis. L'ED est adossée à dix unités de recherche de l'université Stendhal (dont deux UMR) et, partiellement, à une unité de recherche de l'université de Savoie Mont Blanc. Une fusion de certains laboratoires réduira leur nombre et permettra la constitution d'entités plus importantes, réduisant ainsi le déséquilibre entre les tailles des onze laboratoires actuels.

L'ED LLSH s'appuie sur un conseil conforme à l'arrêté de 2006, qui joue un rôle important non seulement de pilotage mais aussi de gestion. Les onze directeurs et directrices de laboratoires y sont représentés. Les élus doctorants y sont très présents et investis, participant à l'ensemble de ses activités y compris au jury réuni annuellement pour l'attribution des contrats doctoraux. On peut simplement regretter l'absence d'une personnalité académique étrangère. L'équipe de direction, composée d'une directrice et d'une directrice adjointe, est fortement engagée dans la gestion globale de l'ED. On peut cependant noter l'absence d'un bureau, ce qui laisse la gestion quotidienne au seul conseil, risquant ainsi de limiter l'affirmation du rôle et des missions de l'école doctorale face aux laboratoires.

Le personnel administratif mériterait d'être étoffé pour assurer pleinement les missions de l'ED. Si les locaux attribués à l'ED sont satisfaisants pour son administration, on peut regretter le manque de locaux destinés aux doctorants, qui en expriment le besoin. La communication, à travers un site Web bien conçu et aisé à utiliser et les fonctionnalités de la plateforme ADUM (Accès doctorat unique et mutualisé), est excellente.

L'ED dispose de la charte des thèses commune au site et conçue par le collège doctoral.

Le parcours en master et la qualité des résultats sont les critères dominants pour l'admission des candidats en doctorat ; le choix des sujets relève du doctorant lui-même dans le cadre d'une validation par le directeur de thèse et l'unité de recherche. Une procédure clairement établie permet de gérer les candidatures qui n'entrent pas dans ce cadre (absence de master recherche ou de mention bien). La procédure concernant les contrats doctoraux implique le conseil de l'ED constitué en jury et l'audition des candidats retenus parmi ceux présentés par les unités de recherche. En ce qui

concerne les auditions pour l'attribution des allocations régionales, dont le calendrier est différent, l'ED n'intervient que par la présence d'un représentant (généralement la directrice ou la directrice adjointe) au sein des jurys fondamentalement composés par les unités de recherche concernées.

L'ED LLSH présente une politique internationale affirmée à travers un nombre important de cotutelles (et de codirections pour les pays où les cotutelles sont difficiles à mettre en place), un nombre significatif de doctorants étrangers, des échanges avec des universités étrangères, des bourses de mobilité, un bon accueil de doctorants étrangers grâce à un dispositif régional. Les recommandations faites par la précédente évaluation AERES sur ce point ont donc été efficacement suivies.

- Encadrement et formation

Le taux moyen d'encadrement est tout à fait acceptable (autour de trois doctorants par HDR), mais il masque de grandes disparités : quelques professeurs d'université encadrent encore un nombre trop élevé de thèses (en 2013-2014, 3 encadrants sur 102 ont un nombre de doctorants supérieur à 10), ce dont l'ED se préoccupe. La diminution du nombre de soutenances en 2013/2014 (28 contre 51 en 2011/12 et 44 en 2012/13) est sensible et suggère la fragilité des résultats en terme d'abandons (dont le nombre est élevé : 20 en 2011/2012, 28 en 2012/2013, 24 en 2013/2014) et de durée des thèses (dont la moyenne a légèrement augmenté en cours de contrat : 5,5 ans en 2013/2014 contre 5,3 ans en 2010/2011).

Le suivi des doctorants reste très individualisé et centré sur le directeur de thèse qui doit remplir une fiche de suivi annuel. Le conseil a voté la mise en place d'un comité de suivi qui se réunirait une seule fois au bout de deux ans. Si un tel comité doit permettre de rendre plus collectif le suivi des doctorants, il ne s'agit que d'un premier pas dont les effets risquent d'être réduits du fait de l'indétermination actuelle de sa composition et de la limitation de son intervention à la fin de la 2<sup>ème</sup> année du parcours doctoral, qui pourrait ne pas être adaptée aux thèses, nombreuses, effectuées à temps partiel par des étudiants salariés.

Des efforts ont été consacrés pour diversifier les sources de financement des thèses dans un domaine où le nombre de contrats doctoraux reste faible. Un nombre important de doctorants sont des salariés, ne pouvant *de facto* pas consacrer tout leur temps de travail à leur thèse. Le taux de non financement est en diminution (de 50 à 26,4 % pour les primo-inscrits entre 2009-2010 et 2013-2014) et un seuil minimal de ressources a été imposé pour l'inscription en thèse, au niveau du Revenu de Solidarité Active (RSA). Au-delà des difficultés d'appréciation et de vérification, on peut se demander si le RSA est suffisant pour réaliser une thèse dans des conditions acceptables et ne pas risquer d'entraîner l'abandon.

L'offre de formation est excellente et diversifiée, associant la formation scientifique disciplinaire (cycle de conférences et séminaires), la formation scientifique transversale assurée par l'ED mais pour laquelle le collège doctoral de la ComUE va jouer un rôle dominant dans l'avenir, et les formations à l'insertion professionnelle assurées pour l'essentiel par l'UGA. Elle propose un affichage de blocs thématiques sous le nom de « labels » liés à des domaines professionnels. Les doctorants doivent suivre un minimum de 120 h forfaitaires dont 40 h dans le domaine de l'insertion professionnelle. Ces formations sont appréciées des doctorants qui soulignent toutefois les contraintes du label « Recherche et enseignement supérieur » auquel ne peuvent pas accéder ceux n'ayant pas de charge significative de cours.

Les unités de recherche sont fortement impliquées dans la formation, en particulier à travers une logique de mutualisation et d'ouverture de leurs séminaires aux doctorants d'autres unités de recherches. Elles organisent des journées d'études avec le soutien de l'ED, ce que ne fait pas encore l'école en tant que telle, mais il convient de souligner que le projet propose de développer ce type d'activité au niveau de l'ED et non plus seulement à celui des unités de recherche.

Suivant en cela les recommandations de la précédente évaluation, les publications des doctorants ont augmenté : la proportion de publiants recensés par les unités de recherche parmi les jeunes docteurs est passée de 44,7 % pour les diplômés de 2010 à 78,5 % pour ceux de 2013.

Les étudiants issus de masters de l'Université Stendhal représentent entre 37 % et 49 % des doctorants, ce qui traduit une forte attractivité de l'école doctorale pour le reste des effectifs, aussi bien auprès de candidats français extérieurs à l'académie que de candidats étrangers (en 2013/2014, les doctorants étrangers représentent plus de 40 % du total des doctorants).

- Suivi et insertion

Le dispositif de suivi de l'insertion des doctorants a été mis en place au niveau du collège doctoral et les taux de réponse sont bons pour l'ED (96 % pour les docteurs de 2009, 86 % pour ceux de 2010) LLSH. La lecture des données indique que le taux d'insertion des diplômés de l'ED dans l'enseignement supérieur et la recherche, qui représente un peu moins d'un quart des répondants, est en diminution. La majorité des insertions se fait dans le secteur public autre que la recherche et l'enseignement supérieur.

Pour tenir compte de ces résultats, l'ED souhaite favoriser les insertions hors recherche et enseignement supérieur, sans que le dispositif pour y parvenir soit précisé. Un travail sur le projet professionnel des doctorants serait souhaitable.

## Appréciation globale :

L'ED *Langues, Littératures et Sciences Humaines* a présenté son bilan dans un dossier clair et complet, bien structuré, montrant ainsi le sérieux et l'engagement de la direction. Le projet est en revanche succinct et manque de réelles perspectives au-delà des mesures proposées.

L'ED LLSH a de forts atouts en matière de fonctionnement, de communication, d'adossement scientifique. Le périmètre de l'ED est cohérent et s'appuie sur des unités de recherche dont plusieurs sont en cours de regroupement, ce qui aidera à l'équilibre entre unités de recherche et à la lisibilité de l'offre. A la suite des recommandations de la précédente évaluation, un effort a été fait pour développer l'ouverture à l'international. Il reste à l'ED à mieux affirmer son identité face aux unités de recherche et à compléter son organisation en se dotant notamment d'un bureau. La formation proposée est diversifiée et cohérente. En particulier pour l'insertion professionnelle, elle s'appuie sur les dispositifs proposés par le collège doctoral de la ComUe.

Le projet qui mériterait d'être développé indique la mise en place de journées d'études propres à l'ED et transversales aux unités de recherche, ce qui manque dans le bilan actuel. Si le taux d'encadrement est satisfaisant, le nombre d'abandons et la baisse du nombre de soutenances témoignent du besoin d'un suivi plus collectif des thèses et des conditions d'entrée en doctorat. L'attractivité nationale et internationale est bonne. Le dispositif de suivi de l'insertion est tout à fait satisfaisant et invite l'ED à s'interroger sur le développement de carrières des docteurs hors de l'enseignement supérieur et la recherche.

## Points forts :

- Communication claire et accessible, en particulier à travers son site web.
- Conseil dans son ensemble très actif et fortement engagé dans la gestion de l'ED. Les élus doctorants y jouent un rôle important.
- Equipe de direction très investie.
- Formations proposées riches et diversifiées, constituant une offre cohérente.
- ED qui s'inscrit pleinement dans le site grenoblois et profite des synergies développées dans le cadre de la ComUe de son collège doctoral. L'ED bénéficie également du soutien de l'Université Stendhal et de la Région.
- Equipes de recherche fortement impliquées dans la vie de l'école.
- Nombre de publiants en augmentation significative.

## Points faibles :

- Taux de soutenance en diminution, à un niveau assez bas, et nombreux abandons.
- Absence de bureau et une direction qui semble trop dépendante des équipes de recherche.
- Personnel administratif et locaux insuffisamment adaptés à l'activité et aux effectifs de l'ED.

- Manque de suivi collectif des doctorants.
- Projet qui reste vague et très succinct et se présente comme une série de mesures, souvent utiles ou opportunes, mais sans véritable vision d'ensemble et mobilisatrice.

## Recommandations pour l'établissement

L'école doctorale LLSH gagnerait à davantage s'affirmer face aux unités de recherche et à développer une véritable politique doctorale de façon à la fois collaborative et distincte de ces unités. En ce sens, le comité HCERES propose la mise en place un bureau qui, sous l'impulsion du conseil, assurerait la gestion de l'ED et serait une force de proposition pour les mesures à valider en conseil. Elle devrait également s'affirmer par des procédures de suivi dont elle serait maîtresse d'œuvre. Pour assurer un bon fonctionnement de l'ED, il conviendrait de renforcer l'équipe administrative par des personnels suffisamment qualifiés et de la doter de locaux destinés aux doctorants.

L'ED devrait par ailleurs poursuivre les incitations à la publication et à l'internationalisation qui donnent déjà des résultats très satisfaisants. Il conviendrait aussi de renforcer le suivi collectif des thèses au-delà de la réunion au bout de deux ans d'un comité de suivi, sur la composition duquel l'ED pourrait intervenir et dont les réunions pourraient être plus régulières. L'organisation de journées scientifiques interdisciplinaires par l'ED dans une logique de formation doctorale, telle que le prévoit le projet, devrait être soutenue. Il conviendrait de s'appuyer sur le collège doctoral pour instaurer une évaluation des compétences acquises par les doctorants qui ne se confonde pas avec le bilan des formations.

Il conviendrait de prendre le temps de définir un projet propre à l'école doctorale, plus précis et centré sur la lutte contre les abandons, la faiblesse du nombre des soutenances et le développement d'un suivi collectif. Ce projet devrait tenir compte de la fusion des trois universités et dans le cadre du développement à venir du collège doctoral de la ComUE Université Grenoble Alpes.



# Observations de l'établissement

Saint Martin d'Hères, le 8 juin 2015

Tél. : 04 76 82 83 84

Courriel : [presidence@grenoble-univ.fr](mailto:presidence@grenoble-univ.fr)

Monsieur Daniel BRISSAUD  
Administrateur Provisoire de la COMUE  
Université Grenoble Alpes  
à

Monsieur Jean-Marc GEIB  
Directeur Formations et Diplômes  
HCERES

Affaire suivie par le collège doctoral

Tel : 04 76 82 84 92

Courriel : [didier.georges@grenoble-univ.fr](mailto:didier.georges@grenoble-univ.fr)

Objet : Observations concernant le rapport d'évaluation de l'Ecole Doctorale N° 50  
« Langues, Littératures et Sciences Humaines »

Monsieur le Directeur, Cher Collègue,

Je m'associe à la direction de l'ED pour remercier vivement le comité d'experts du HCERES de l'attention qu'il a portée à l'évaluation de l'ED n° 50 **Langues, Littératures et Sciences Humaines**. Nous ne manquerons pas de suivre les recommandations formulées. Nous remercions en particulier le comité pour son appréciation des points forts de l'école doctorale mentionnés dans le rapport, concernant notamment le taux de publications scientifiques des doctorants en augmentation (p. 5), le rôle et l'investissement du conseil et de la Direction de l'ED (p. 4), l'implication des unités de recherche (p. 5), la sélection des étudiants de Master (p. 4) ainsi que la « forte attractivité de l'école doctorale » (p. 5), « l'offre de formation excellente et diversifiée » (p. 4 et 5), la « politique internationale affirmée à travers le nombre de cotutelles, un nombre significatifs de doctorants étrangers, des échanges avec des universités étrangères, des bourses de mobilité... » (p. 5), la communication (p. 4) et le suivi des recommandations faites lors de la précédente évaluation (p. 5).

La direction de l'ED souhaite cependant apporter ici un certain nombre de précisions et de commentaires sur le rapport, qui dresse par ailleurs un bilan parfaitement précis et très pertinent de l'activité de l'ED pendant la période de référence.

Nous voudrions tout d'abord souligner quelques points sur lesquels la situation a évolué, ou est en cours d'évolution, depuis la visite du comité :

- D'ores et déjà, conformément aux recommandations des évaluateurs (lors de l'entretien et p. 4 du rapport), un bureau a été créé. Il comporte 6 membres (5 professeurs et la représentante élue des personnels administratifs).

## PRESIDENCE

- La création, au niveau du Collège des Écoles Doctorales, du centre de gestion commun aux ED en ALL-SHS de la ComUE Université Grenoble Alpes, piloté par un-e directeur-trice de catégorie A, permettra dès septembre 2015 de résoudre le problème du sous-encadrement administratif relevé dans le rapport (p. 4 et 6). La Direction de l'ED a, par ailleurs, demandé le rehaussement du poste de la gestionnaire en catégorie B.

- Une salle de recherche (p. 6) équipée en ordinateurs et réservée aux doctorants de l'ED LLSH sera obtenue en 2016. La demande, mentionnée dans le projet de l'ED, a été effectuée dans le cadre du CPER, prévu pour la période 2015-2020. Un engagement de 7,5 millions a été obtenu sur les 11 millions initiaux demandés. La phase d'étude menée par Initial Consultants en juillet 2015 devrait permettre le début des travaux dans le bâtiment de l'Université Stendhal à la fin de 2016.

- L'évaluation des compétences acquises par les doctorants, mentionnée dans le rapport p.7, se fera dans le cadre du bilan de compétences élaboré par le CED.

Nous souhaiterions ensuite formuler quelques observations sur différentes affirmations contenues dans le rapport, en suivant l'ordre des rubriques dans lesquelles elles apparaissent :

#### Fonctionnement et adossement scientifique :

- Si le rapport de l'école doctorale ne « prend pas en compte la fusion des trois universités grenobloises » (p. 4), c'est parce que les ED, regroupées au sein du CED, sont, en réalité, rattachées non à cette université nouvelle mais à la ComUE Grenoble Alpes, et ce, depuis plusieurs années : elles ont été transférées dans le PRES dès 2009 et délivrent depuis 2010 le diplôme de l'Université de Grenoble. Le projet de restructuration du CED a eu pour effet essentiel d'entraîner, par un vote de la ComUE en février 2015, la disparition des collèges doctoraux d'établissements. La nouvelle organisation, qui a été présentée aux membres du comité de l'AERES (remplacée par l'HCERES en janvier 2015) par la Direction du CED lors de l'évaluation de la ComUE Université Grenoble Alpes en octobre 2014, permettra une meilleure harmonisation des pratiques entre les différentes ED du site dans le domaine ALL-SHS.

- Il nous semble qu'il y ait lieu de relativiser la « dépendance » de la Direction de l'ED vis-à-vis des unités de recherche (points faibles p. 6) – dépendance dont le rapport ne mentionne pas en quoi elle consiste. En effet, le conseil de l'ED comprend parmi ses 24 membres les 11 directeurs-trices d'unité de recherche ou leurs représentants. Il joue entièrement son rôle consultatif et décisionnel, conformément aux préconisations de l'arrêté ministériel de 2006. C'est donc une étroite *collaboration* avec les unités de recherche qui est mise en place, ce qui se traduit par une forte implication de ces unités dans la formation doctorale et, *via* le conseil, dans la gestion de l'ED, ce que le rapport reconnaît p. 5 (encadrement et formation) et p. 6 (points forts). Les mesures énoncées au point suivant permettront néanmoins de renforcer le pouvoir décisionnel de la Direction de l'ED dans le recrutement et le suivi des doctorants.

#### Encadrement et formation

- Le rapport souligne « la diminution du nombre de soutenances en 2013-14 » (p. 5) : 28, ce qui est, en effet, un nombre bien inférieur à ceux des deux années précédentes. Toutefois, le constat de « fragilité » qui est tiré de cette donnée nous paraît, lui aussi, à nuancer. Nous ferons observer qu'il n'est guère possible de voir se dessiner une tendance à partir des résultats d'une seule année (et nous serons attentifs à ceux de 2014-2015). Par ailleurs, une politique incitative avait été menée par l'ED depuis 2009 pour que les doctorants engagés

Dans des thèses longues achèvent leur travail : c'est ainsi que les années 2011-2012 et 2012-2013 avaient vu une brusque augmentation des soutenances (51, puis 44). Le nombre de doctorants en mesure de soutenir leur thèse l'année suivante s'est ainsi trouvé en diminution.

Nous pouvons donc affirmer que ces résultats, globaux, du contrat quinquennal sont le fruit d'un meilleur suivi des doctorants. Pour mémoire, les soutenances étaient au nombre de 29 en 2008-2009 et en 2009-2010, un nombre certes proche du résultat de 2013-2014, mais pour un nombre supérieur d'inscrits : il n'y a donc pas eu de retour à la situation précédente. Les mesures prises ont été l'application de la Charte des thèses du CED, le rapport de suivi individuel annuel et, à partir de la quatrième année, la demande de dérogation annuelle. La Direction de l'ED, lorsqu'elle accorde la dérogation, alerte le doctorant et son directeur sur la durée de la thèse.

- Cet effort sera poursuivi afin de diminuer le taux d'abandons (p. 5), encore élevé, par le suivi collectif des thèses (p. 5 et 7) obligatoire, mis en place dès ce printemps 2015 pour les D2 et les D6 dans un premier temps. Les comités, composés de plusieurs HDR dans et hors de la discipline, organiseront les entretiens des doctorants et enverront un rapport écrit à la Direction de l'école doctorale. Une visioconférence pourra être organisée pour les doctorants ne résidant pas à Grenoble. Le doctorant qui ne se sera pas présenté devant le comité ne pourra pas se réinscrire à la rentrée suivante. Le suivi des doctorants sera également organisé par la Direction de l'ED qui recevra individuellement chaque doctorant qui présentera ses travaux et le bilan de sa formation doctorale, à partir de la cinquième année lors de la demande de réinscription en thèse sur dérogation. En 2016, le nouvel arrêté ministériel qui prévoit la mise en place de ces comités sera appliqué.

Le projet de l'ED est donc de compléter le suivi individuel des doctorants par un suivi collectif régulier, à la fois au sein des comités de thèse qui seront mieux définis et par la Direction de l'ED. Le suivi portera sur l'avancement de la thèse et sur la formation doctorale. La dérogation pour les réinscriptions après trois ans sera accordée en fonction des rapports de suivi, individuel et collectif. Les ED en ALL-SHS du CED pourront également se concerter pour proposer une harmonisation des procédures de suivi, en attendant la publication du prochain arrêté ministériel, actuellement en préparation.

- La diminution du nombre d'abandons reposera également sur une sélection encore plus rigoureuse des doctorants : la Direction de l'ED soumettra en effet à l'approbation du Conseil de l'ED, après discussion au directoire du CED, la décision d'exiger la mention bien au Master pour l'inscription en thèse (actuellement, la mention assez bien est tolérée sur proposition des directeurs d'unités de recherche et après examen en commission). La directrice mène dès ce printemps 2015 une enquête précise auprès des directeurs-trices d'unités de recherche et de thèse sur les causes des abandons depuis 2010. Le résultat de cette enquête permettra de prendre les mesures adéquates.

- La Direction de l'ED poursuivra « les efforts consacrés pour diversifier les sources de financement » (p. 5). Elle proposera au Conseil de rehausser le seuil de financement (jugé trop bas dans le rapport p. 5) afin de limiter le nombre d'abandons dus à la précarité. Elle proposera également de mettre ce point à l'ordre du jour du directoire du CED afin d'envisager une décision commune aux ALL-SHS sur le site grenoblois.

### Suivi et insertion

Le projet de l'école doctorale est de « favoriser les insertions hors recherche » (p. 6) en incitant les doctorants à suivre les « labels » et les formations à l'insertion professionnelle (Valoridoc, Doctoriales, Entrepreneuriat de A à Z...) mises en place par le CED, comme cela a

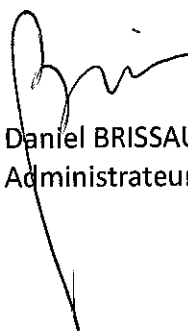
**PRESIDENCE**

été indiqué dans le rapport soumis au comité d'évaluation. La directrice de l'école doctorale étant directrice-adjointe du CED et du DFTIP, chargée des formations en ALL-SHS, a déjà informé les doctorants à ce sujet, lors des réunions de rentrée et via ADUM, tout comme elle invite les doctorants à se rendre aux journées pour l'emploi organisées dans la région Rhône Alpes ou à Paris. Le site internet de l'ED présente également toutes les actualités dans ce domaine de l'insertion professionnelle.

La Direction de l'ED complètera l'enquête menée par le CED (« Observatoire de l'emploi ») par une enquête individuelle et annuelle auprès des docteurs et des unités de recherche un an et deux ans après la thèse.

Le projet de l'école doctorale portera donc essentiellement sur la poursuite et le renforcement des points forts qui ont été soulignés et l'application des décisions mentionnées ci-dessus concernant la durée des thèses, l'encadrement et le suivi collectif des doctorants, la diminution du taux d'abandons, le financement des doctorants, le suivi et l'insertion professionnelle des docteurs Page 1, il conviendrait de remplacer la spécialité « linguistique » par le champ disciplinaire des « sciences du langage »

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, Cher Collègue, mes meilleures salutations.



Daniel BRISSAUD  
Administrateur Provisoire